

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU **ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa**

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 juillet 2017 **2017ko uztailaren 24an Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le **24 juillet 2017 à 19h00** sous la présidence de **M. Roger GAMOY**, Président du C.C.A.S.

2017ko uztailaren 24an, arratseko 7:00tan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-aren Roger GAMOY jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - Hor zirenak : **MM. GAMOY - MACHICOTE-POEYDESSUS (Vice-Présidente)**
BIDEGARAY - BORTHURY - CACHENAUT – CATELIN-LARRE - DUCASSOU - FORT – INDART
– ITURBURUA *Jaun Andereak*

Absents excusés – Barkatuak : **MM. HIRIBARNE - LACO - SETOAIN** *Andereak*

Secrétaire de séance / Idazkaria : **Mme ITURBURUA** *Anderea*

1- Désignation du secrétaire de séance - Idazkariaren izendatzea

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme **ITURBURUA** en qualité de secrétaire de séance.

2- Approbation du precedent compte-rendu – Aitzineko bildumaren onespena

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 07 avril 2017.

3- Installation des nouveaux membres nommés et mise à jour de la commission de travail « activités de loisirs » - Izendatuak izan diren kontseilukide berrien sartzea eta "aisialdi jarduerak" lan batzordearen eguneratzea

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS rappelle à l'assemblée que deux démissions de membres nommés du C.A ont été enregistrées au secrétariat du C.C.A.S. Il s'agit de celles de Marie-Christine ALFONSO devenue conseillère municipale et Marie-Josée BURUCOA ETCHEPARE, absente depuis une certaine période.

Comme le prévoit la loi, un avis de remplacement a été affiché sur les emplacements extérieurs de la mairie, diffusé sur le site internet de la commune et transmis aux associations UDAF 64, Loturak et Idekia.

Les candidatures de Mme ITURBURUA Marie-Hélène et M. BIDEGARAY Jean-Baptiste sont respectivement parvenues au secrétariat du CCAS les 25 et 29 avril 2017.

Par arrêté municipal n°2017-02 en date du 11 mai 2017, ces candidats ont été désignés membres nommés du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune d'ITXASSOU pour la durée du mandat restante.

Le Président, au nom du Conseil d'Administration, leur souhaite la bienvenue.

Commission « Activités de loisirs » : durant les vacances scolaires, le CCAS propose aux enfants un programme d'activités de loisirs. Pour ce faire, une commission composée de membres du Conseil d'Administration se réunit avant chaque période de vacances dans la semaine, en soirée. Cette commission est pour l'heure composée des 5 membres suivants (après retrait des 2 membres démissionnaires ci-dessus) : Bernadette BORTHURY, Christine FORT, Denise HIRIBARNE, Denise

MACHICOTE-POEYDESSUS, Suzanne SETOAIN.

Il est proposé de mettre à jour la composition de ce groupe de travail.

Marie-Hélène ITURBURUA émet le souhait de rejoindre le groupe.

4- Mise à disposition du local « Herrikoa » - “Herrikoa” lokalaren esku ezartzea

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique qu'entre le 29 avril et le 02 mai 2017, un courrier de proposition de mise à disposition du local communal « Herrikoa » a été envoyé aux organismes, partenaires et institutions suivants :

- Hôtel du Département (Pau et antenne de Bayonne) pour permanences des assistantes sociales et conseillers ;
- SOLIHA Bayonne (anciennement PACT) ;
- MSA Sud-Aquitaine (Bayonne) ;
- CARSAT Aquitaine (Bayonne) ;
- CAF du Pays Basque et du Seignanx (Bayonne) ;
- CPAM (Bayonne) ;
- Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque (Bayonne) ;
- Tribunal de Grande Instance pour permanences des avocats du Barreau de Bayonne et/ou conciliateurs de justice.

Suite à échange, ces mêmes courriers ont été scannés puis envoyés à Mme Isabelle PARGADE, Conseillère Départementale.

Voici les résultats de cette prise de contact :

- Ont répondu sans donner suite : CPAM, car deux permanences déjà en place à Saint Etienne de Baigorry et Espelette, SOLIHA Bayonne, pas manque de besoin correspondant à cette implantation, DSD64 (voir argumentaire à la question n°8).
- Se sont montrés intéressés :
 - o Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque : une visite des locaux a eu lieu le 16/06/2017. Les éventualités d'utilisation étaient axées sur l'organisation, soit de permanences sur RDV, soit de formations en petit groupe (constitution d'un C.V, recherche d'emploi). Cependant, pour ce dernier type de rencontre, le local paraissait un peu exigu. A ce jour, aucune réponse officielle n'a été confirmée.
 - o T.G.I de Bayonne : Maître François HOURCADE, Président de l'Ordre du Barreau de Bayonne, a répondu favorablement à cette proposition en date du 15 juin 2017 et a indiqué qu'il reprendrait contact pour convenir des modalités. Cependant, par correspondance du 12 courant, il déclare être dans l'obligation d'abandonner le projet faute de financement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit, lequel aurait permis de rendre les interventions gratuites. Il ajoute toutefois que les administrés peuvent être orientés vers la permanence d'Espelette, tous les 3èmes vendredis du mois.

Bernadette BORTHURY déplore que certains destinataires du courrier n'aient pas eu l'amabilité de répondre. M. GAMOY la rejoint.

5- Etude de demandes d'aide financière – Diru laguntza galderen aztertzea

- demande spontanée de M. “X”.

La Vice-Présidente fait lecture du courrier de demande.

Cette personne a des difficultés pour honorer le paiement de ses frais dentaires (1867 €) + frais d'huissier suite à impayés (235 €) faisant un total de 2102 €. Sa mutuelle et la Sécurité Sociale ont pris en charge la somme de 1491,75 €. **Le reste à charge est donc de 610,25 €** Est en arrêt maladie depuis le 15/03/2016.

Ressources : I.J à hauteur de 30.64 €/jour (919.20 €/mois sur la base de 30 jours). N'est pas éligible, selon ses dires, aux aides logement de la CAF.

Dépenses: loyer de 480 €/mois. Depuis juin 2017, verse 30€/mois à l'huissier (échelonnement de la dette).

Pièces présentées: avis d'imposition sur les revenus 2015, avis d'imposition taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel public, attestation de paiement des IJ pour la période du 16/03/2016 au 31/05/2017.

Christine FORT affirme que si un plan d'apurement de la dette a été mis en place par l'huissier à hauteur de 30€/mois, c'est que la situation du demandeur doit être délicate. Bernadette BORTHURY se propose de l'aider à reconstituer un dossier de demande d'aide auprès de la CAF.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'attribuer une aide financière de 150,00 €, montant versé directement à l'huissier.

- **demande de la MDPH (commission du Fonds Départemental de Compensation)** :

- a. **Objet** : aides techniques (fauteuil roulant manuel, accessoires).
Devis de 6761.90 € (la Vice-Présidente détaille le plan de financement) avec un reste à charge de 949,28 €.
Sollicitation pour 150 €
Pas de pièce annexe présentée

Bernadette BORTHURY demande pourquoi la mutuelle ne participe pas. Mattin INDART répond que le demandeur n'en a peut-être pas. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique que le demandeur est domicilié dans un logement social. Christine FORT ajoute que des associations pour le handicap ont éventuellement été sollicitées.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder la demande pour un montant de 150,00 €.

- b. dossier de M. "X"
Objet : charges exceptionnelles (surcoût leçons de conduite dans véhicule aménagé).
Devis de 2420 € (la Vice-Présidente détaille le plan de financement) avec un reste à charge de 620 €.
Sollicitation pour 150 €
Pièces annexes : Evaluation sociale, ressources du foyer, avis d'imposition sur les revenus 2015 des parents.

Anita DUCASSOU demande si le CCAS s'est déjà manifesté pour cette personne. M. GAMOY serait d'avis qu'un dossier soit prochainement présenté en Conseil Municipal afin de débattre de l'éventualité d'un don à l'association de soutien. Christine FORT se demande si M."X" a d'autres besoins. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique que l'achat ou l'aménagement du véhicule représentera un gros budget.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder la demande pour un montant de 150,00 €.

Concernant ces deux dossiers, Bernadette BORTHURY s'interroge sur les montants sollicités (150 € x 2). Sont-ils fixes pour chaque dossier MDPH présenté ou varient-ils en fonction de la situation financière du demandeur ou du plan de financement ?

6- **Courrier du groupe de solidarité Migrants Itsasu – Itsasuko etorkinen aldeko elkartasun taldearen gutuna**

Bernadette BORTHURY fait savoir qu'elle ne prendra pas part au débat ni à la délibération dans la mesure où elle fait partie intégrante du groupe de solidarité. Néanmoins, elle est disposée à

répondre aux questions.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS procède à la lecture du courrier du 05 juillet 2017. Il est indiqué que suite aux débats lors du conseil municipal de septembre 2015 et aux orientations proposées par le CCAS, le groupe a pris contact avec la CIMADE. Depuis, il vient en aide à une mère et ses deux jeunes enfants d'origine guinéenne en leur offrant des hébergements à Itxassou pour les vacances et en les aidant financièrement (fonds récoltés à la suite de la participation à 3 videgreniers et à l'organisation d'un repas de soutien).

De plus, le groupe héberge depuis 4 mois un demandeur d'asile de nationalité guinéenne âgé de 32 ans sous procédure Dublin et l'aide dans ses démarches administratives. Il prend aussi en charge la nourriture, une partie de l'habillement, le téléphone, le transport. Le CCAS est sollicité pour l'apport d'une aide dans les domaines du transport (carte de transport pour se rendre sur le BAB), de l'alimentation, de l'hygiène et du logement (recherche et participation au financement d'un hébergement autonome sur la commune).

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS ouvre le débat et suite à son interrogation, Bernadette BORTHURY explique ce en quoi consiste la procédure Dublin et ajoute que dans le cas présenté, le pays de transfert est l'ITALIE. Cependant, cette personne n'est désormais plus sous le coup de ce dispositif. L'ouverture d'un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) devrait avoir lieu sur Bayonne mais rien n'est encore sûr.

M. GAMOY demande ce qu'il en sera du nombre de dossier identique s'il arrive 50 personnes de plus. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS relativise par le fait d'avoir aujourd'hui qu'une seule demande. Christine FORT pense qu'il ne faut pas s'arrêter à l'aspect pécuniaire et qu'il peut aussi s'agir d'aide de toute autre nature et que c'est tout de même une préoccupation nationale. M. GAMOY répond que l'Etat n'a récemment pas sollicité les collectivités à ce sujet. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS demande si le groupe de solidarité est représenté par une association. Bernadette BORTHURY affirme que ce dossier est porté par l'association "Haize Hegoa" dont elle ignore l'identité du Président (en réponse à la question de M. GAMOY).

Au terme du débat, le Conseil d'Administration décide par 9 voix pour et 1 abstention d'attribuer, à titre exceptionnel, une aide financière de 150,00 € à l'association "Haize Hegoa".

Suite à la proposition émise par Anita DUCASSOU, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique que lors de la préparation du Budget Primitif 2018, le Conseil d'Administration se penchera sur la constitution d'une enveloppe budgétaire réservée aux aides financières.

7- Association pour l'Égalité Femme Homme des Pyrénées-Atlantiques (AEFH64) – AEFH64 Elkartea

Il est fait lecture d'un courrier de l'association dans lequel **le CCAS est sollicité pour l'octroi d'un soutien financier de 200 à 300 €.**

Création de l'association en février 2016 avec l'appui de la DDCS des Pyrénées-Atlantiques (Dir. Dép. de la Cohésion Sociale) et en relation avec le Centre national d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F).

Objectif : promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences faites aux femmes à travers des actions d'information.

Actions : pouvoir maintenir et renforcer les permanences juridiques à Bayonne et à Pau mais aussi déployer des actions sur tout le territoire au plus près des besoins en rétablissant les antennes de St Jean de Luz, St Jean Pied de Port, Mauléon, Ustaritz. Une permanence sera assurée à Camboles-Bains une fois par mois avec une juriste.

Moyens : compte-tenu de la gratuité des interventions pour les bénéficiaires, seul le partenariat financier des communes permet de contribuer au financement de ces services.

Pièces présentées : statuts adoptés lors de l'AG du 11/02/2016, liste des membres du CA, rapport d'activités sept 2016 / mars 2017, budget prévisionnel 2017.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS informe le Conseil d'Administration que l'association a

proposé de tenir en octobre à Ixassou une conférence animée par la Présidente de l'association (ancienne juge), la juriste en poste, un commissaire de police et un médecin légiste.

Anita DUCASSOU pense qu'une information devrait paraître sur le bulletin municipal si la date de la conférence est fixée.

Faute de budget, le Conseil d'Administration décide de transférer cette demande au Conseil Municipal.

Christine FORT profite du sujet pour annoncer que le service du planning familial a repris son activité sur Bayonne à la rue Maubec. C'est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et de paroles sur toutes questions concernant la sexualité, la contraception, l'interruption de grossesse, les IST, le sida, les violences...

Anita DUCASSOU quitte la réunion à 20h.

8- Rencontre DSD : conclusions – DSD elkarretaratzea : ondorioak

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS dresse le bilan de la rencontre du 28 juin 2017 entre Mme BOYER (directrice de la DSD d'Ustaritz), Mme GERMANO (assistante sociale du Département), M. GAMOY, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS et Bernadette BORTHURY.

Avant qu'elle ne poursuive, Christine FORT demande qui a sollicité la DSD. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique que cet entretien répond d'une part à la proposition de la commune pour la mise à disposition du local "Herrikoa" et d'autre part à la sollicitation directe de Bernadette BORTHURY pour obtenir tout renseignement quant aux interventions de la DSD en direction d'administrés d'Ixassou.

Jusqu'à présent composé de 10 MSD, le secteur a été redécoupé en 7 services départementaux de la solidarité et de l'insertion.

Il existe 2 types d'aide :

- le Fonds d'Aide au Logement (F.S.L) : pour Ixassou dans les 12 derniers mois, 5 dossiers accordés pour un montant de 2140 € pour financer des dépenses d'eau et d'énergie ;
 - le Fonds de Précarité : pour Ixassou dans les 12 derniers mois, 11 dossiers accordés pour un montant de 1516 € (aide à la subsistance, aide à la cantine...).
- Ce fonds peut être sollicité au maximum 3 fois sur 12 mois. Il est accordé sous la forme de prêt ou de don suivant les ressources, tout comme les aides de la CAF. La DSD a indiqué qu'il était toujours préférable d'intervenir en amont et non pas sur des impayés. Les dossiers présentés concernaient principalement des demandes d'aide au paiement des frais de cantine (sachant qu'une part minimale de 25% reste à la charge des familles).

Mme GERMANO a assuré, sur les 12 derniers mois, 73 rencontres et 5 visites à domicile auxquelles il faut rajouter 32 rendez-vous spécifiques aux gens du voyage. Ces rendez-vous avaient pour objet des questions d'ordre financier (impayés de cantine, de loyer), de recherche de logement, une aide à la constitution de dossiers MDPH, l'apport de conseils.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale a effectué sur les 12 derniers mois, 2 accompagnements et 3 rencontres ponctuelles.

Ces chiffres sont peu élevés d'où la non-nécessité de mettre en place des permanences sur la commune. De plus, selon Mme BOYER, la situation géographique du local "Herrikoa" ne permettrait pas aux administrés de rencontrer l'assistante sociale en tout anonymat.

Christine FORT ajoute que la restructuration des services au sein de la DSD qui est en cours va engendrer des mouvements de personnel et forcément créer des besoins.

Il est à noter que le nombre d'aides alimentaires augmente de façon importante. La Croix Rouge propose un panier tous les 15 jours. La fréquence de ces distributions est dû au manque de bénévoles et de budget. Les fonds récoltés à la vestiboutique de Cambo-les-Bains permettent de compléter les denrées alimentaires.

Il a été ajouté que les tarifs de la cantine variaient, dans certaines communes, en fonction du quotient familial CAF des foyers, c'est le cas sur Cambo-les-Bains, St Pée sur Nivelle et à Hasparren (à confirmer pour cette dernière commune). De plus, d'autres communes appliquent des tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants.

Marie-Hélène ITURBURUA demande si la commune d'ITXASSOU applique un supplément aux familles par rapport au prix du repas facturé par Jantegi. M. GAMOY confirme et indique que le tarif unitaire du repas appliqué aux familles ne couvre pas la totalité du prix de revient (toutes charges comprises). Christine FORT s'interroge si toutes les familles paient le même tarif. M. GAMOY répond confirme à nouveau en précisant que les familles extérieures à la commune ont un tarif plus cher.

9- Questions diverses – Galdera orotarik

- **1- Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque** : le scooter a été mis à disposition d'un jeune, employé d'une entreprise basée à Espelette, du 02/05/2017 au 30/06/2017.
Le bilan des jeunes accueillis par la Mission Locale en 2016 est parvenu au CCAS le 23 juin 2017. Le résumé de cette analyse est distribué puis brièvement présenté.
- **2- Courriers aux A.L.S.H** : par correspondance en date du 6 juillet 2017, il a été demandé à la structure d'accueil d'Espelette et à l'association Uda Leku de Bayonne de bien vouloir faire apparaître, dans les prochaines factures envoyées aux familles, une mention les informant de manière explicite de la participation financière du CCAS d'Ixassou aux frais de gestion de ces structures d'accueil.
S'agissant du cas de l'ALSH de Cambo-les-Bains, il est chaque année stipulé, dans les termes d'une convention de financement entre les deux CCAS respectifs, qu'une mention sera apposée sur la facturation faite aux familles, laquelle fera apparaître le montant total financé par le CCAS d'Ixassou, soit 10,40/journée/enfant. Or, il se trouve que l'action du CCAS n'est pas du tout clairement stipulée.
- **3- Présence Verte : tarifs et solutions de téléassistance** : la conseillère partenaires de « Présence Verte » a déposé le 19 juin 2017 une plaquette présentant les différentes solutions de téléassistance et a indiqué une baisse du tarif de l'abonnement mensuel de 23,10 € à 19,90 €, soit 3.20 € / mois.
- **4- La Poste : service « veiller sur mes parents »** : la responsable de l'espace commercial du groupe La Poste pour le secteur Cambo-les-Bains/Hasparren a transmis une plaquette présentant une nouvelle prestation basée sur une ou des visites hebdomadaire(s) du facteur couplée(s) à un dispositif de téléassistance disponible 24h/24 et 7j/7. Le facteur rend visite aux abonnés et envoie des notifications via un smartphone, aux enfants et/ou aux contacts de proximité. Il existe 4 formules d'abonnement : 19.90€/mois (1 visite/semaine), 29,90 €/mois (2 visites/semaine), 99,90 €/mois (4 visites/semaine) et 139.90€/mois (6 visites/semaine).
- **5- Réunion d'information Alzheimer et Tango du 26/06/2017** : la parole est donnée à Christine FORT qui y a assisté. Elle rapporte des conclusions très intéressantes sur l'impact positif de la pratique du tango sur les résidents d'EHPAD spécialisés Alzheimer et de centres sociaux. Le changement de comportement est très étonnant, aussi bien sur l'aspect relationnel que physique. La spécificité de cette danse correspond à cette pathologie et aux troubles cognitifs associés. La "Caravane de la Mémoire" est un projet qui serait mis en place à partir d'octobre 2017 à Anglet auprès d'une trentaine de personnes souffrant de troubles neurodégénératifs de type Alzheimer. Il propose la mise en place d'une thérapie alternative complémentaire associant musique, mouvement et tango encadrés par une équipe de chercheurs de l'INSERM et du CNRS. Christine FORT remet un DVD présentant un reportage sur cette nouvelle thérapie.

- **6- Canicule** : Monsieur le Préfet a adressé le 03/07/2017 un courrier relatif au plan départemental de gestion d'une canicule. Il rappelait le rôle des maires avec notamment la mise en place d'un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées qui en font la demande. Pour Ixassou, il existe un registre comportant les identités des bénéficiaires des colis de Noël. Les étés précédents, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS avait pris contact par téléphone avec les personnes isolées ou vivant seules.
- **7- Association ACTIOM – Ma commune, ma santé** : dans le but d'améliorer la gestion des permanences instaurée au sein des mairies, l'association ACTIOM a mis en place un agenda partagé, géré par 3 personnes, la mairie, la correspondante ACTIOM et le numéro dédié. Cela va permettre de donner un horaire aux administrés qui souhaitent avoir une étude de leur contrat de mutuelle, sur des RDV de 30 minutes. L'installation de l'application est très simple et pourrait être mise en place dès le 26 juillet 2017 ou à partir du 21 août 2017. De plus, la correspondante ACTIOM a proposé de faire une réunion d'information en septembre 2017 pour présenter les nouvelles propositions en place au sein de l'opération « Ma commune, ma santé ». A la suite de cela, des permanences seront organisées.

Bernadette BORTHURY souhaite évoquer la question des bourses aux étudiants. Les bourses départementales dont le montant attribué correspond à 10% de celui des bourses nationales ont significativement baissé de 630 à 310 €/an. Aussi, elle souhaiterait que le Conseil d'Administration étudie prochainement l'éventualité de l'apport d'un complément financier à la bourse communale.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko 8:00etan gelditu da.